

L'université de Bourgogne recrute :

Un-e archiviste

Activités principales

Intégré(e) au sein du Pôle des Affaires Juridiques et Institutionnelles de l'Université de Bourgogne, votre mission principale consiste à élaborer et à mettre en œuvre de la politique d'archivage de l'Université de Bourgogne.

Pour cela, vous participez aux tâches suivantes :

- Mettre en œuvre les processus de collecte, d'évaluation, de tri, de sélection des documents d'archives en intégrant la dimension mixte (papier et électronique)
- Évaluer, avec les producteurs de documents et de données, les besoins en archivage à court, moyen et long terme
- Établir des tableaux de gestion et autres outils d'harmonisation de la production documentaire, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et les besoins des services
- Sensibiliser et former des producteurs de documents et données à la bonne gestion de leurs archives
- Former les correspondants « archives-GED » et coordonner le réseau
- Assurer la liaison avec les Archives de France
- Gérer les locaux d'archives de la Maison de l'Université
- Assurer une veille
- Élaborer les arborescences du système de Gestion Électronique de Documents
- Accompagner et former les personnels de l'uB à l'utilisation du système de Gestion Électronique de Documents

Activités secondaires

- Assurer le rôle de correspondant communication du Pôle des Affaires Juridiques et Institutionnelles
- Communiquer les informations du PAJI sur l'intranet
- Mettre en ligne les informations du PAJI sur le site internet de l'uB

Contrat : du 1^{er}/03/2019 au 31/08/2019, renouvelable

Rémunération : 1738 euros brut mensuel

POSTE OUVERT AUX PERSONNES VALIDES OU EN SITUATION DE HANDICAP

Les candidatures, qui comporteront une lettre de motivation et un Curriculum Vitae, sont à adresser **PAR MAIL UNIQUEMENT** (lettre et CV dans un unique dossier) en précisant clairement l'intitulé de l'offre ou sa référence Pôle Emploi dans le sujet du mail

à

catherine.pagot@u-bourgogne.fr

Date limite de réception des candidatures : vendredi 15 février 2019

Les candidats retenus pour un entretien seront convoqués par mail exclusivement ; en cas de non réponse dans un délai de six semaines, merci de considérer que votre candidature n'est pas retenue mais sera conservée pour une durée de six mois.